12e ANNEE. — N° 604 PARAIT LE SAMEDI 29 Août 1896

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LE COSTUME
DE M. FELIX FAURE

Les officieux du Gouvernement sont tou boursoufflés par la visite imminente du Tsar.

Ils en oublient le sans-façon démocratique et les principes sans-culotte.

Et les voilà hantés par les traditions anciennes de la monarchie et de l'empire, préoccupés de montrer le régime sous un aspect truculent et capable de frapper les yeux de l'autocrate de toutes les Russies.

Ils sont navrés à la pensée de voir le Président s'avancer en queue de morue au devant de Sa Majesté Nicolas II, ce costume égalitaire des maîtres d'hôtel, des huissiers d'antichambre, des jeunes-premiers de café concert, des croque-mort, et des n'importe qui dans les cérémonies banales de notre peu amusante Société.

Nous savons bien qu'il y a le grand cordon en bandoulière ; mais n'est-ce pas un peu plat ?

Et ne serait-il pas convenable, indispensable en quelque sorte, pour la vanité républicaine, que le chef de l'État se présentât sous des apparences un peu plus solennelles ?

Oui, les esprits ingénieux proposent, pour cette circonstance unique, un costume de gala.

Quelle forme aura ce costume? Voilà l'embarras.

Car il faut éviter de copier les traditions des époques abhorrées.

D'autre part, M. Félix Faure ne saurait s'affubler en général, étant un Président civil, par excellence. Et d'ailleurs la loi interdit le port du costume militaire aux citoyens qui ne font pas partie de l'armée.

Si encore M. Félix Faure était officier de réserve, on pourrait lui mettre un uniforme élégant qui ne manquerait pas de chic. Mais il a cinquante-quatre ans et est, par conséquent, tout à fait libéré du service militaire.

Hélas ! Les Préfets, les Sous-Préfets, les Gardes-Forestiers, les Ingénieurs et même les modestes Conducteurs des Ponts-et-Chaussées ont de coquets uniformes.

Le Président de la République n'en a pas.

Ce qu'il y a de triste, c'est que, quelque costume qu'on lui choisisse, ce sera de la fantaisie, pour ne pas dire de la mascarade.

Car, aujourd'hui, en dehors des uniformes qui existent en vertu de règlements administratifs, tout costume qui sort de l'étiquette mondaine est un déguisement de bal travesti.

Alors, que va-t-on faire, si vraiment la perspective de voir le chef de l'État en simple siffiet d'ébène contriste tellement les amoureux de la solennité ?

Mais, c'est simple comme tout ! Et comment n'y a-t-on pas songé tout de suite ?

Que le Gouvernement convoque les Chambres, et qu'on vote la réunion du Congrès pour combler cette lacune de la constitution.

Il n'y a en effet que le Congrès souverain qui ait qualité pour résoudre une aussi importante question.

L. M.

CHRONIQUE MARSEILLAISE

Un frais accueil fouette ma verve ; Je vois tout en rose ; Je m'amuse et me complais à le conter.

***

Les éclairs éblouissent ; le tonnerre gronde ; la pluie tombe à torrents. Adieu Concerts ! Adieu plaisirs ! La gaîté sombre. Le jovial viveur regagne son lit, la nymphe émue son boudoir. Et le lendemain sous un ciel gris de plomb l'averse les retient douliettement entre leurs draps. A midi, les nuages se dissipent ; la pluie cesse ; l'azur sourit ; le soleil brille radieux. Marseille s'amuse.

Elle a la foire de la Plaine. On court s'y délecter aux rauques rugissements des fauves des deux ménageries ; s'émerveiller à l'étal des boutiques toutes les mêmes, exhibant avec une variété attrayante les marchandises toujours les mêmes, offertes avec la même complaisante et la même gracieuseté. On se promène beaucoup, on s'amuse beaucoup. C'est convenu et prouvé, puisque chacun le dit et va goûter tous les jours, tous les soirs surtout, les mêmes plaisirs friands, les mêmes délices étalées à tout venant, les mêmes divertissements émouvants et récréatifs.

***

Cela remet des émotions récentes imprimées dans la cité de l'enthousiasme aux têtes volcaniques par les exploits des *Afficionados à la mort*. Le mot est beau, puisqu'il est à la mode. Tout le monde le lit dans *son* journal, tout le monde le répète. Combien le comprennent ? A quoi bon ! *Afficionado* pose bien son petit muguet. *Afficionado* est très *chic*. — Mais il n'est pas français. — C'est là le *chic*. Le français, mon bon, vieux jeu ! Qui s'avise de parler français en France ? — Et vive *Afficionado ! Afficionado* à la mort ! Chantons avec la Périchole musique d'Offembach.

Combien de gens se disent Espagnol (*es*)
Qui ne sont pas Espagnol (*es*) du tout

***

Jusqu'à ce jour nous avons cru, médecins et chirurgiens en tête, les jeunes filles créées pour donner la vie, ses charmes et ses bonheurs. Erreur, pécaïre ! Les *Afficionados* à la mort se chargent de nous détromper et de souffler avec l'énergie du mistral sur nos naïves et primitives illusions. Aujourd'hui ils destinent les jeunes filles, les élèvent, les instruisent, les dressent à verser le sang, à donner la mort. Il nous est arrivé de la Catalane Barcelone . . .

Des émoustillantes cachuças avec castagnettes et flamboyantes œillades ?

Fi donc ! Foin du rococo ! Les *Afficionados* à la mort nous ont amené la cuadrilla des senoritas toreras (baragouinons pour être chics) conduite par les matadoras Lolita et Angelita dont l'espada redoutable a matado nombre de toros dans les Plazas de la Catalona et de la Navarra. (Ouf !) On afflue aux Arènes du Prado. Dix Conseillers municipaux ornent de leurs personnes l'émouvant spectacle. Les *senoritas toreras* agacent les taureaux avec grâce et vivacité, les lardent avec adresse, les irritent avec la cape et les banderilles ; mais elles ne les tuent pas.

Nos filles nous en font tous les jours autant avec leurs aiguilles, ciseaux et poinçons, pensent les *Afficionados à la mort*. Et ils sifflent. Et les mêmes évolutions continuent avec le même résultat : peu de sang, point de mort. Soudain les *Afficionados* se dressent comme un seul ressort et rugissent : « A mort ! A mort !. » Venus pour voir mourir, ils veulent voir mourir. Ils respirent le sang. Ils s'élancent au buffet ; les verres, les boufeilles jonchent l'Arène. Les *Afficionados* suivent les projectiles, exécutent des pantomimes gouailleuses, des gambades grotesques. Puis les chaises volent, s'abattent et s'amoncèlent dans la piste. Ne voyant pas tuer nos énergumènes sont pris de la rage de détruire. Ils repoussent les agents, restent les maîtres de la place. Leur fureur s'acharne sur les chaises, les bancs, les gradins, les escaliers. Les débris sont entassés en bûchers ; on y met le feu. On construit avec une furie grandissante d'autres bûchers qu'on allume. L'incendie flamble, gigantesque, dévorant. En vingt minutes, les Arènes sont consumées. Les *Afficionados* à la mort triomphants se pourlèchent de gloire : « Ah ! ils n'ont pas voulu qu'on tue ! Eh ! bien nous, les Afficionados, nous avons détruit.

***

Et ces héros de la destruction sont des enfants de 12 à 16 ans, des jeunes de 19 à 26 ans, étrangers presque tous et en majorité Italiens. Ces braves amis aiment mieux venir en France y tuer les Français avec le couteau, que d'aller jouer du sabre avec les Abyssins. Il y a moins de risque. *Italia farà da se*. Brave peuple ! Avec les Français, l'Italie bat les Antrichiens, conquiert la Lombardie et, par conséquence nécessaire, toute la péninsule. Avec elle seule(da se) elle est écrasée par Ménelik en bataille rangée.

En revanche, nuittament, elle ensanglante les rues de l'hospitalière Marseille (Fà da se).

— Mais ce sont des rebuts. — Sans doute. Mais pourquoi Marseille ouvre-t-elle ses bras, tend-elle ses mains et ses joues à ces ignominies qui déshonorent le nom italien, à ces souillures dont l'Italie est heureuse de se nettoyer.

***

Ainsi, de nos jours, à cette heure, des enfants à peine sortis du sevrage, des jeunes gens à la barbe en germe, imposent leur volonté à la loi, s'érigent les maîtres, font acte d'autorité. Plus de frein, plus de loi. Leur vouloir com-

---

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

7

LA CONFESSION
DE DEUX HONNÊTES GENS

V

— Alors, vous ignorez, riposta Monsieur le Maire, qu'ils ont un candidat, un candidat sérieux, un candidat que vous-mêmes ne récuseriez pas.

— Allons donc, fit-on en chœur.

— Si vous ne voyez rien, si vous ne devinez rien, moi je vois clair.

— Voyons, mon cher ami, protesta le pharmacien, tu dois prendre des vessies pour des lanternes. Je te savais plus brave et plus clairvoyant.

— Dis tout de suite que la peur me fait voir des fantômes...

— Allons, ne te monte pas. Dis-nous le nom de l'adversaire que tu vois dejà te supplantant.

— C'est l'illustre, le riche M. Granger, châtelain pendant les vacances et deuxième harpe à l'opéra pendant la saison.

— Granger ! mais je le connais nous étions condisciples au petit séminaire, où ses cascades sont restées légendaires : il faisait endever depuis le portier jusqu'au père supérieur.

Pourquoi garda-t-on si longtemps cette « brebris galeuse », jusqu'au moment où une dernière fredaine fit « déborder la coupe » ? J'ai été son intime, j'ai, moi tout jovial et tout rond, été le plus assidu du rare cercle de camarades qui, plus ou moins bravement, et de plus ou moins près, nageait dans ses eaux. Mais il avait, même avec moi, certaine façon de tenir les indiscrets à distance, et j'avoue que je n'ai jamais su le fin mot.

En apparence, un vrai cancre. Il lisait, beaucoup, partout ; nous avions remarqué qu'il passait des heures la tête courbée sur les « notes » de ses livres classiques, voire même sur ses dictionnaires, oui, messieurs, ses dictionnaires. Nous avions cru qu'il regardait sans lire, les idées ailleurs. Je sus, par lui, que au contraire, il épluchait, travaillait, songeait ; c'était sa manière à lui d'étudier,

Les devoirs étaient faits à la diable. Quant aux leçons journalières, il n'en sut ou n'en apprit jamais une. Au début, on avait entassé punitions sur punitions pour l'amener à remplir, ne fût-ce que mécaniquement, cette importante partie des obligations scolaires. On dut fléchir devant une force d'inertie qui échappait à toute pression et à toute intervention : on se résigna à ne plus lui faire réciter ses leçons.

Remarquez qu'aux compositions, aux examens de fin d'année, il était parmi les premiers et les mieux notés. Il fut toujours l'une des deux têtes de sa classe.

La majeure partie de son temps, sauf aux approches des compositions et des examens, où il rattrapait le temps perdu, Dieu seul sait comment, était consacrée à l'étude de la musique. Là, c'était une vraie passion. En dehors des heures régulières désignées, pour lui et ceux qui avaient été autorisés à se consacrer à l'art musical, au piano, à l'orgue, au solfège, tout heure lui était bonne pour travailler. Les marges de ses cahiers étaient couvertes de portées et de gribouillages

En deux ans, il était devenu presque aussi fort en harmonie que son professeur, et il fallut avoir recours à la science de l'organiste de la cathédrale, un vieux contrapointiste qui refusait de continuer à enseigner et qui, émerveillé des dispositions de Granger, sortit de sa tente pour cultiver cette plante rare.

Tant il y a que, lorsque Granger n'eut plus que deux ans de petit séminaire à faire, on lui confia « le grand orgue » de notre chapelle. Il y fit merveilles, à ce point que les habitants de la ville venaient à la messe, et surtout aux vêpres, pour l'entendre.

Dame, vous savez, il comprenait la chose à sa façon. Je me rappelle certaine « sortie » qui resta légendaire dans la ville et qui aboutit à un gros scandale dans le séminaire.

En rentrant, après les vêpres, dans la cour de la récréation, nous fredonnions tous le motif entraînant, quoique grave, de cette « sortie ». Un des notres fut appelé au parloir par sa tante et sa cousine. Quand il revint, il nous dit !

— Savez-vous ce que Granger vient de nous jouer, ce que nous trouvons si entrainant·

— Oui, eh bien ?

— La cinquième figure d'un quadrille de Musard, qu'il a mise en mineur, tout simplement.

— Comment sais-tu cela ?

— C'est ma cousine et ma tante qui viennent de me le dire. Ma cousine a reconnu l'air tout de suite ; elle me l'a même joué au piano, en nature, en majeur ; elle le connait si bien qu'elle le sait par cœur,

C'est que notre organiste, notre original comprenait sa mission de certaine manière qui, tôt ou tard, ne pouvait manquer d'avoir un dénouement fâcheux.

La tribune de l'orgue était pour lui d'abord un réceptacle pour une bibliothèque qu'on n'eût pas cru pouvoir trouver dans une chapelle ; vous comprenez ce que je veux dire : « des livres défendus », et j'ajoute bien vite que ce n'était pas à vrai dire des livres immoraux, licencieux, mais aux

© VILLE DE SISTERON

mande, leur fantaisie règne en despote absolu. Nul respect. La liberté, c'est le pouvoir de satisfaire tous leurs caprices, d'assouvir toutes leurs convoitises. Ils érigent leur droit contre le droit. Faire ce qui me plait ; voilà leur morale. Et ils trouvent un médecin pour affirmer leur inconscience, un jury pour les acquitter.

Et nos destructeurs ?

Les uns sont relachés ; les autres gardés, pendant que la justice informe Et les Arènes se seront brulées elles-mêmes. C'est un brevet d'impunité, un encouragement à recommencer

* * *

Mais cette morale où l'ont-ils apprise ? C'est facile à voir. Leur éducation se fait au grand jour, en plein soleil, à la lumière étincelante de l'éclairage électrique. — Ou ? — Partout. — Comment ? — C'est délicat à dire, difficile à exprimer.

Je sais bien quelque chose
Mais.... Je ne le dirai pas.

Chante la vieille chanson : faisons comme elle.

(A Suivre)

Marius SÉGUR.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

—)o(—

Conseil général. — Nous empruntons à notre confrère « *Le Jonrnal des Basses-Alpes* » le passage suivant, de son compte-rendu, qui concerné l'illustre Mac-Adoras :

« Au début de la séance d'ouverture, après la constitution du bureau, à été soulevé l'incident Mac-Adaras.

Ce général Irlandais, que les hasards de la politique et la bêtise de nos braves électeurs ont fait un instant député de Sisteron, paraît ne plus avoir les faveurs de la Fortune. Battu aux élections législatives de 1893, rebattu aux élections sénatoriales de 1895, il ne tient plus au département des Basses-Alpes que par un lien bien fragile.

Le général Mac-Adaras, nommé Conseiller général, en 1891, par le canton de Volonne, en remplacement de M. Paulon, a été assidu à toutes les séances jusqu'en août 1893, c'est à-dire tant qu'a duré son mandat de député. Il y venait, assisté de son fidèle secrétaire-interprète chargé de mettre en français les rapports qu'il lisait si difficilement avec son accent anglo-saxon. Depuis, il n'a plus mis les pieds dans la salle du conseil général. Il se contente d'adresser, chaque session, une banale lettre d'excuse au président.

L'année dernière, nous avons publié dans ce journal une des délibérations prises par les municipalités du canton, pour protester contre cet état de choses.

Cette année, à la lecture de la lettre d'excuses, les membres du conseil général ont trouvé que la plaisanterie durait depuis trop longtemps. A l'unanimité, les excuses n'ont pas été agréées, il a été demandé l'application de l'article 19 de la loi du 10 août 1871, ainsi conçu :

Art. 19. Losqu'un conseiller général aura manqué à une session ordinaire sans excuse légitime admise par le conseil, il sera déclaré démissionnaire par le conseil général, dans la dernière séance de la session.

Disons tout de suite que le bureau ayant négligé de prévenir M. Mac-Adaras de la mesure dont il était menacé, le conseil général a cru devoir ajourner sa décision à la session du mois d'avril prochain, pour lui donner le temps et le moyen de fournir ses explications.

Que nos populations rurales tirent de cet incident la moral té qu'il comporte : rejeter les candidatures étrangères et exotiques ; accorder leur confiance à des hommes honorables du pays bien connus.

Les traveaux du conseil général se sont poursuivis jusqu'à la clôture sans autre incident.

Parmi les affaires traitées, il en est peu qui méritent une mention particulière.

—)o(—

La Chasse. — Les lamentations de feu Jérémie ne sont rien a côté de celles de nos braves Nemrods, rentrant, chaque soir, régulièrement bredouilles. A côté de quelques chancards qui reviennent le carnier garni, le plus grand nombre, ne trouve pas à brûler une cartouche tellement le gibier, parait-il, se fait rare et... méfiant.

On se consolerait encore de ne pas pouvoir confectionner ces appetissants civets dont nos ménagères ont le secret, et ces salmis de perdreaux à l'odorant fumet, mais renoncer à épater les amis de café avec d'iuvraisemblables histoires de chasse, s'est dur. Se priver de raconter les prouesses de *Médor*, les roueries de *Tayau* et les intelligents levages de *Blach* ou de *Piston*, c'est navrant. Il y en a qui ne prennent un permis de chasse que pour le plaisir d'exercer leur loquacité cynégétique et leur fantaisiste imagination.

L'un de ces raseurs racontait dernièrement, à propos de chiens rapporteurs, cette amusante drolerie :

J'étais en chemin de fer, avec un Monsieur, dans un compartiment de fumeurs. Monte une dame accompagnée d'un chien de moyenne taille, ce qui est contraire au règlement. En hommes galants nous ne protestons pas, mais mon compagnon sort sa pipe en bois, la bourre et l'allume.

Protestation de la dame qui, en dernier argument, saisit la pipe du Monsieur et la lance par la portière.

Sans hésiter, le voyageur empoigne le chien qu'il jette par la portière opposée.

La dame furieuse fait appeler le Chef de Gare dès la station suivante. Or, comme cet agent était en train d'écouter une plainte qui, d'ailleurs allait se retourner contre la plaignante, on vit accourir, ventre à terre, le roquet.... rapportant dans sa gueule la pipe du voyageur !

Que dites-vous de celle là ? Ne pensez-vous pas qu'il faut tirer l'échelle !...

—)o(—

Foire. — Lundi aura lieu dans notre ville une des plus importantes foires de l'année. Malgré le temps le plus propice, les aires sont encore encombrées de gerbiers, ce qui va gêner considérablement le marché aux bestiaux.

Il y a, ici, une race d'électeurs semblables en tous points aux moutons de la fable : « laissez leur prendre un pied chez vous, ils en auront bientôt pris quatre ». Il est vrai qu'étant les plus nombreux, ils font la loi et ne la subissent pas. Tant pis pour les autres.

—)o(—

Musique. — Nous lisons dans le *Petit Provençal :*

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Paul Arène, à qui la Société *Les Touristes des Alpes* avait offert la présidence d'honneur, a gracieusement accepté. Nos musiciens ne pouvaient faire un meilleur choix. En même temps que son acceptation, M. Arène a envoyé comme souvenir un magnifique bâton de chef, qui sera la propriété exclusive de la Société.

Espérons que, sans le secours des augures municipaux, MM. les Touristes sauront se choisir un chef (M. Pellegrin ayant démissionné) pour tenir ce bâton. Le public, très amateur de musique, voit, avec regret, cette Société éloigner de plus en plus la date de ses concerts.

—)o(—

Variétés Sisteronnaises.— Après un long sommeil notre Concert s'est éveillé jeudi, par les débuts de Mesdames Paula de Lizy, romancière et Marguerite Deboucaut, comique danseuse. Nous reviendrons sur ces débuts.

Le piano est très convenablement tenu par M. Chevalier.

ÉTAT CIVIL
du 21 au 28 Août 1896

NAISSANCES

Arnaud Marcel-Henry.
Benoît Marie-Berthe-Louise.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Roche Jeanne-Euphrosine, veuve Bontoux, 74 ans.

—)o(—

Tous les Dimanches au Café Clergues
GLACES et SORBETS

Mots de la Fin

Au tribunal correctionnel :

Le président d'un ton sévère au prévenu :

— Pour cette fois, vous êtes acquitté, mais vous savez, je ne veux plus vous revoir ici...

Le prévenu, avec reconnaissance :

— Merci, mon président je dirai ça aux gendarmes !

* * *

L'amonr et les progrès de la science :

LUI, *très épris.* — Oh ! st vous pouviez voir le fond de mon cœur, vous ne douteriez plus de mon amour...

ELLE, *prenant son appareil Rœntgen.* — Eh bien ! je vais regarder ; asseyez-vous là !. .

* * *

Un de nos plus spirituels députés est abordé sur le boulevard par un « tapeur » renommé :

— Mon cher, prête-moi donc cinq louis... Il m'arrive la chose la plus désagréable du monde... J'ai oublié mon porte-monnaie à la maison et je me trouve sans un centime.

—Désolé de ne pouvoir vous rendre se service... Mais je puis vous mettre à même d'avoir la somme dans quelques minutes...

— Vous êtes vraiment trop bon...

—Tenez voici trois sous... Prenez vite l'omnibus et retournez chez vous chercher votre porte-monnaie.

AVIS

Le sieur Jean-Baptiste PLEINDOUX cultivateur à Sisteron donne avis à MM. les fournisseurs, qu'il ne répond plus des dettes que pourra contracter Elisa ESTUBLIER son épouse, celle-ci ayant quitté le domicile conjugal.

REVUE FINANCIÈRE

Les rentes françaises ont un marché calme, mais sont mieux tenues par suite des rachâts que provoqre l'approche de la liquidation. Le 3 0[0 monte à 102.80, le 3 1[2 0[0 cote 105.35.

Les fonds étrangers accusent une grande fermeté le Serbe le Roumain 87.35, l'Ottomane 5 0[0 1896 433.

Dans le groupe des Sociétés la tendance reste bonne sur les Sociétés de Crédit. Le Crédit s'inscrit à 647 50. Le comptoir national D'escompte se présente à 571, La Société Générale est recherchée 511.

L'action du Bec Auer est tenue à 1285.

En Banque les transactions sont très animées sur l'action de TKWIBOULY. Cette affaire se présente avec toutes les chances de succès et les cours actuels sont très favorables aux achats.

Très bonne tenue des titres de la Société J. Casse et fils à 30 fr. l'action de préférence et 27 50 l'action ordinaire.

Marché animé sur les actions des Chemins Français.

Information financière. — Le 1er tirage de l'Expositisn de 1900 a eu lieu le 22 août. Le second tirage aura lieu le 25 septembre avec un gros lot de 100.000 francs, deux lots de 5.000 cinq lots de 1.000 et cent cinquante lots de 100 francs. On peut encore trouver des Bons aux guichets de toutes les succursale de nos grands établissements financiers.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR FAVORI DES CHEVEUX.
Pour rendre aux **cheveux gris** ou décolorés leur couleur et beauté primitives ainsi que leur vitalité et brillant. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie-Parf., rue Porte de Provence.

yeux de nos maitres, c'était toujours des livres dangereux.

Le pis est que la même tribune servait à notre camarade de fumoir, voire de cabaret. En bon prince, il ne se contentait pas d'associer à ses embryons « d'orgies » le bonhomme qui manœuvrait les soufflets. il invitait parfois quelqu'un d'entre nous, moi-même tout le premier, on buvait et on fumait.

Est-il besoin de dire qu'un secret connu de tant de personnes ne pouvait rester toujours ignoré. Vous pensez bien que cette découuerte fit « déborder la coupe », et que l'organiste fut prié d'aller exercer ses talents divers et ses... vices dans un monde oú ceux-ci jureraient moins avec les habitudes et les convenances.

Il avait dix-neuf ans quand il nous quitta. C'est par lui, quand à mon tour sorti du séminaire et parti à Paris chercher également fortune, je le rencontrai comme on se rencontre dans la grande ville, que je sus comment il avait arrangé son existence.

Eh ! mon Dieu, il était entré au Conservatoire. Avec quelles ressources ? Je l'ai toujours ignoré. Il vivait à la fois en bohême et en bénédictin. Très fort sur le contre-point, sur la composition, il avait ajouté un instrument au deux dont il connaissait le maniement : la harpe.

A Suivre.

LOUIS DES ILES

Etude de Me Gaston BEINET,
AVOCAT-AVOUÉ
SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
PAR SURENCHÈRE

Il sera procédé le *21 Septembre* mil huit cent quatre-vingt-seize, à *neuf heures du matin*, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, au Palais de Justice à Sisteron, devant M. GIRARD, juge du siège à ces fins commis, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, situés sur le terterritoire des communes de Valavoire, Chateaufort et Clamensanne.

DÉSIGNATION
des Immeubles à Vendre

ART I

PROPRIÉTÉ en nature de labour, vague, vigne, bois, taillis, essence chêne et pré, sur laquelle se trouve une maison d'habitation comprenant écurie au rez-de-chaussée et premier étage, la dite propriété ensemencée en blé pour une contenance d'environ cinquante ares, de la contenance approximative de trois hectares quarante-neuf ares trente-deux centiares, touchant dans son ensemble : au nord, Heyriès ; au midi, Bouchet ; au couchant, vallon, portée au plan cadastral de la dite commune en la section A sous les numéros 35, 36, 37, 38, 39 et 40.

ART. II

PROPRIÉTÉ en nature de labour, non ensemencée, contenant approximativement soixante-treize ares soixante-dix centiares, touchant : au nord, Bouchet ; au midi, chemin vicinal ; au couchant Bouchet, portée au plan cadastral de la section A, numéro 34.

ART. III

DOMAINE d'un seul tènement, appelé le Bourguet, comprenant maison d'habitation élevée d'un rez-de-chaussée, écurie, remise et grenier à foin y attenants, en nature de labours, prés, jardins, aire, cour, vague, vigne, aride, bois taillés, bois, futaie, essence chêne, touchant dans son ensemble : au midi, Bouchet et Nicolas ; à l'ouest, vallon de Font Frède et Nicolas ; au nord, Reynier et la rivière de Sasse ; à l'est, vallon de Meynard et Raymond, porté au plan cadastral de la dite commune, en la section A, sous les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 37, 38, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 140, 141, 142, 143, 144p, 50, 51, 52, 53, 54, 54 *bis*, de la contenance approximative de soixante-dix hectares quarante-cinq ares soixante-cinq centiares.

Immeuble sis sur la Commune de Clamensanne

ART. IV

PROPRIÉTÉ en nature de labour, partie ensemencée en foin, vague, oseraie, vigne, avec bâtiment rural, appelée La Pare, portée au plan cadastral de la dite commune en la section A, sous les numéros 372p, 373p, 374p, 370p, 371p et 369, de la contenance approximative de trente ares quatre-vingt-douze centiares, touchant : au nord, chemin ; au midi, Sasse ; au levant, Bouchet ; au couchant, l'épouse Silve.

Mise à prix : Douze mille deux cent cinquante francs, ci. . . 12,250 fr,

Ces immeubles sont exposés en vente en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de Sisteron, le quinze juillet mil huit cent quatre-vingt-seize enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères de la saisie immobilière pratiquée à la requête de la dame Marie-Elisabeth ANDRIEU, veuve de Pierre-Antoine AILLAUD, sans profession, domici-

© VILLE DE SISTERON

liée et demeurant à Valavoire, sur la dame Clémence AILLAUD, veuve de Fortuné DAVIN, propriétaire domiciliée et demeurant à Chateaufort, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

La dite saisie a été faite par procès-verbal de MARGAILLAN, huissier à Sisteron, en date des vingt-un et vingt-deux janvier mil huit cent quatre-vingt-seize, visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron, le vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-seize, vol. 41, n° 47, sur la poursuite de la dite dame Andrieu, veuve Aillaud, ayant pour avoué Me Louis GASSIER.

A l'audience du douze août mil huit cent quatre-vingt-seize, ces immeubles ont été acquis au prix de dix mille cinq cents francs par le sieur Ferdinand Silve, ayant pour avoué Me GASSIER.

Suivant acte au greffe du vingt août mil huit cent quatre-vingt-seize, ils ont été surenchéris par le sieur Jules Aillaud, propriétaire à Melve, ayant pour avoué Me Gaston BEINET

Ils seront revendus aux clauses et conditions du cahier des charges, déposé au greffe du dit tribunal de Sisteron et en outre à la charge des frais de la surenchère.

Il est déclaré conformément aux dispositions de l'art. 696 C. P. C. modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront réquérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Sisteron le 22 Août 1996.

Gaston BEINET

Enrégistré à Sisteron, le vingt-deux août mil huit cent quatré-vingt-seize, folio 47 case 7. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : LEFÈVRE.

ÉTUDE de Me HEIRIÈS
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE VOLONTAIRE
Aux enchères publiques

Le DIMANCHE TRENTE AOUT mil huit cent quatre-vingt-seize, à deux heures et demi du soir, il sera procédé, dans l'étude et par le ministère de Me HEIRIÉS, notaire à Sisteron à la vente aux enchères.

D'UNE MAISON

sise à Sisteron, rue de Provence, portée a la matrice cadastrale sous le numéro 243p de la section G, composée de trois petites caves en sous-sol ; d'un deuxième étage comprenant deux chambres sur le devant, une chambre obscure avec cuisine, contigues et une chambre avec cuisine, salle à manger et cabinet sur le dérriére, d'un troisième étage comprenant quatre pièces sur le devant et trois sur le dérriére et d'un vaste galetas au dessus, confrontant : du levant et couchant, ruees : du midi, Silvestre et du nord, Bertrand.

Mise à prix : cinq mille francs ci. . . . . **5.000 fr.**

Cette maison appartient à Madame Marie Reynier, veuve de M. Albin Guigues demeurant à Sisteron.

Pour les renseignements s'adresser à la venderesse ou à Me HEIRIÈS, dépositaire du cahier des charges.

A. HEIRIÉS, notaire.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

ÉTUDE

de Me LABORDE, Notaire

à Saint-Geniez (Basses-Alpes)

PURGE

D'HYPOTHEQUES LEGALES

Suivant contrat passé devant Me LABORDE, notaire à Saint-Geniez, le HUIT AOUT mil huit cent quatre-vingt-seize, M. Victorin-Louis BORRELY, propriétaire demeurant et domicilié à Saint-Geniez a vendu à l'Etat, pour le compte de l'Administration des Forêts, soixante-seize hectares quatre-vingt-sept ares quatre-vingt-douze centiares, de terrain détaillés ci-après, situés sur le territoire des communes de Saint-Geniez et Saint-Symphorien, moyennant le prix de sept mille six cent quatre-vingt-cinq francs.

Copie collationnée de ce contrat a été déposée au greffe du Tribunal Civil de Sisteron.

Ce dépôt sera signifié tant à M. le Procureur de la République à Sisteron, qu'à la Dame Marie Scholastique BAYLE, épouse du sieur BORRELY, vendeur.

TABLEAU DES TERRAINS VENDUS

SECTION	NUMEROS	CANTONS OU LIEUX DITS	NATURE	H.	A.	C.	Observations
		Commune de Saint-Géniez					
B	706	Maunaux	Bruyère	14	09	80	
	707	id.	Vague	2	45	80	
	708	id.	Culture		06	70	
	709	id.	Vague			96	
	710	id.	Culture		57	»»	
	711	id.	Sol		02	15	
	712	id.	Vague	3	40	80	
	713	id.	Culture		24	70	
	714	id.	Vague		03	70	
	715	id.	Culture		04	40	
	716	id.	Aride	1	27	90	
	717	id.	Culture		32	»»	
	718	id.	Pré		09	»»	
	719	id	Culture		87	80	
	719 *bis*	id.	Vague	5	74	»»	
	720	id.	Vague	3	45	»»	
	721	id.	Bois	12	01	»»	
	722	id.	Culture		18	20	
	723	id.	id.		08	60	
	724	id.	Aride		17	»»	
	725	id.	Culture		23	40	
	726	id.	Bruyère		73	90	
	727	id.	Vague		59	80	
D	635	Les Testons	id.	4	05	10	
		Commune de Saint-Symphorien					
B	121	Les Baux	Aride		28	20	
	122	id.	Bruyère	1	48	30	
	123	id.	Labour		19	50	
	124	Le Viraire	Vague	5	58	30	
	129	id.	Labour		26	»»	
	130	id.	Vague		03	70	
	134	id.	Labour		18	30	
	135	id.	id.		24	20	
	136	id.	id.		02	40	
	137	id.	id.		28	»»	
	138	id.	id.		12	90	
	139	id.	id.		23	70	
	140	id.	id.		08	60	
	146	id.	Vague	6	62	80	
	145	id.	Labour		42	80	
	147	id.	id.		25	80	
	148	id.	id.		05	70	
	149	id.	id.		06	60	
	150	id.	Vague	1	11	60	
	106	Les Baux	id.	1	83	»»	
	107	id.	Aride		13	30	
	151 *p*	Le Viraîre	Vague		02	27	
	152 *p*	id.	Labour		73	40	
	153 *p*	id.	Vague		59	93	
	225 *p*	Bonnet de Marius	id.	2	06	94	
	226 *p*	id.	Aride		26	67	
	115 *p*	Le Touca	id.		42	50	
	116	id.	Vague	2	43	80	
			TOTAL GÉNÉRAL. . . .	26	09	21	

La présente insertion à lieu à l'effet de purger les immeubles vendus à l'État par le sieur Borrely de toutes hypothèques légales connues et inconnues et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur les dits immeubles seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi conformément aux articles 2193 2194 2195 du code civil.

MUSÉE DES FAMILLES, édition populaire illustrée

Sommaire du N° 30. — 22 Juillet 1896.

CINQUIÈME ANNÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. *Abonnements :* **Un an, 6 fr. ; Six mois, 3 fr**

Les dieux s'en vont, d'après St-Keyser' par L. de Hessem. — Gaietés du temps, par Willy. — Sur les planches, par Arth' Dourliac. — La fille de Lowrie, par Francis Brunett. — Jeux d'esprit. — Mosaïque : Superstitions populaires : Histoire des mots et des locutions ; Histoire de la mode ; Géométrie du corps humain ; Vinologie ;

Marché d'Aix

du 17 Juillet 1896.

Bœufs limousins	»	»»	a	»	»»
— Gris	1	40	à	»	46
— d'Afrique	1	25	à	1	30
Bœufs du pays	»	»»	à	»	»»
Moutons du pays	»	»»	à	»	»»
— de Barcelonnette	»	»»	à	»	»»
— de Gap	»	»»	à	»	»»
Moutons Africains rés.	1	45	à	1	54
— arrivage	1	30	à	1	40
— Monténégro	»	»»	à	»	»»
— Espagnols	»	»»	à	»	»»
— Mètis	»	»»	à	»	»»
— Réserve	»	»»	à	»	»»

LIBRAIRIE - PAPETERIE

ASTIER FILS

A SISTERON, *Place de l'Horloge*

M. ASTIER Fils a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir une Bibliothèque de Volumes pour la location.

Par suite d'une combinaison, les volumes lus seront constamment renouvelés. Les lecteurs trouveront ainsi, un choix d'ouvrages toujours nouveau : *Romans, Actualités, Voyages, etc.*

La location ou l'abonnement sont fixés à un prix très minime.

Dépot de lettres mobiles pour Écritaux instantanés.

Les photogpaphes et amateurs trouveront également chez M. Astier, des plaques, papier, cartons et produits divers pour la Photographie. (Tarif de fabrique).

Savon des Princes du Congo

Le plus parfumé des savons de toilette.
3 Grands-Prix, 20 Médailles d'Or.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : **40** Centimes

HUILE D'OLIVE SUPÉRIEURE
GARANTIE PURE
AUGUSTE BASTIDE
Propriétaire
à MANOSQUE (Basses-Alpes)

© VILLE DE SISTERON

Gazette des Chasseurs

Directeur : Emile BLIN

à FOURCHES (Calvados)

ABONNEMENTS :

France, 3 francs par An ; Etranger, 4 francs

COLLABORATEURS : Tous les abonnés.

PILULES

BEECHAM

Contre les maladies du **foie**, de l'**estomac** ou des **nerfs**. La première dose soulage en quelques heures sans interrompre ses occupations. Laxatives et dépuratives, elles débarrassent le corps des *glaires*, des *humeurs* et des *déchets* que l'alimentation y a accumulés et qui sont la source de la plupart de nos maux. Les **Pilules Beecham** *purifient le sang* et en *régularisent* le cours. A ce dernier titre, elles se recommandent particulièrement à l'usage des dames. Ce sont là des effets reconnus par des milliers d'attestations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse cinq millions de boîtes.

Préparées par Thomas Beecham, à St-Helens (Angleterre)

Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée

SEULS REPRÉSENTANTS POUR LA **France** ET SES **Colonies** :

Ph. Anglaise des Champs-Elysées, 62, Aven. des Champs-Elysées

et Pharmacie **HOGG**, 2, Rue Castiglione, PARIS

Détail dans toutes les Pharmacies

A la Renommée

DE LA BONNE

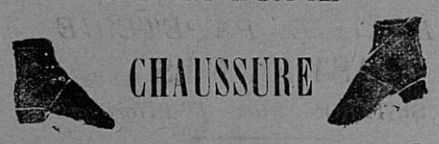

Confectionnée et sur commande

SPECIALITE

Pour 1re Communion, Mariage et Chasse.

SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE

Adolphe BRUN

Rue de Leuze (Valaye)

SISTERON (Basses-Alpes)

Prix très modérés

AVIS

M. CLÉMENT Noël a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une nouvelle chapellerie aux Quatre-Coins, ancienne maison veuve Pellegrin.

Par les moyens de fabrication dont il dispose, **M. CLEMENT** assure ses clients qu'ils trouveront, dans ce nouvel établissement, tous les articles de chapellerie *d'une réelle supériorité à des prix indiscutables de*

BON MARCHÉ

Aux Quatre-Coins, ancienne

MAISON Vve PELLEGRIN

LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAM

PAIX JOIE ELEGANCE BEAUX-ARTS

LA FAMILLE

500,000 Lecteurs

Journal hebdomadaire illustré

15 centimes le numéro. — 8 francs par an

16 SUPPLÉMENTS GRATUITS DE MUSIQUE & DE MODE

PATRONS GRATUITS

(un par mois)

CHRONIQUES, ROMANS

Actualités, Gravures d'art, Musique, etc.

Collaborateurs Célèbres

GRAVURES INÉDITES

MODES : Mme Aline VERNON

Numéro spécimen sur demande

PARIS. — 7, RUE CADET, 7. — PARIS

BANQUE RUSSE

pour le **Commerce étranger**, fondée en 1871, au capital entièrement versé de *20 millions de roubles* (environ *58 Millions de Francs*). Cette Banque est représentée à **St-Pétersbourg, Moscou, Londres, Paris**. L'Agence de **Paris** est située *31, Rue du Quatre-Septembre.*

Guerre à l'Anémie!

FER GAFFARD

(Poudre de Fer sucré soluble)

LE ROI DES FERRUGINEUX

Le plus pur, le plus soluble, le plus agréable, le plus actif et le meilleur marché. — Prix : 2f50 le Flacon

Dépôt : PHARMACIE CENTRALE du NORD, 132 et 134 Rue Lafayette, Paris, ET TOUTES PHARMACIES

Dépôt à Sisteron, chez M. LAUGIER Pharmacien.

FABRIQUE

DE

PATES ALIMENTAIRES

Louis AUDEMAR

Rue Saunerie

SISTERON (B.-A.)

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50f	26f	14f
Départements	56	29	15
Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les *Bureaux de poste*, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale* de France et de l'Etranger.

CONFISERIE — PATISSERIE

Ancienne Maison Chrestian

Fondée en 1790

François MEYNIER

SUCCESSEUR

Rue Mercerie — SISTERON

Confitures et Fruits confits d'Apt

Spécialité de Nougat des Alpes

Articles pour Revendeurs

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU

SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES MORTUAIRES

PERLES et **MÉTAL**

ARTICLES FUNÉRAIRES

en tous genres

PRIX MODÉRÉS

GRATIS PORTRAITS

AU CRAYON-FUSAIN

Pour vulgariser nos magnifiques portraits au **crayon-fusain** dans votre localité, nous vous faisons l'offre suivante : Si dans le délai d'un mois de cette date du journal, vous nous envoyez une photographie de vous-même ou tout autre membre de votre famille, vivant ou décédé, nous vous ferons un agrandissement fini au crayon-fusain d'une valeur de **100 francs ABSOLUMENT GRATIS**, pourvu que vous nous promettiez de montrer ledit portrait à vos amis en leur recommandant notre maison. — Ecrivez votre nom et votre adresse très lisiblement au dos de votre photographie et envoyez-la à M. **TANQUEREY**, Directeur de la Société **Artistique de Portraits**, en son hôtel particulier, rue Saint-Pétersbourg, 9, Paris; elle vous sera retournée intacte avec le grand portrait (Maison fondée en 1840).

VINS EN GROS ET AU DÉTAIL

Garantis pur Raisin

Depuis 30 francs et au dessus

E. SARLIN

Rue Saunerie, SISTERON.

CHOCOLATS D'AIGUEBELLE

Fabriqués par les PÈRES TRAPPISTES

Se vend chez les principaux négociants

Avis aux Mères de Famille

FARINE LACTÉE NESTLÉ

est le **MEILLEUR ALIMENT** pour les enfants en bas-âge.
est l'**ALIMENT** le plus **COMPLET** n'exigeant que de l'eau pour sa préparation.
est l'**ALIMENT** le plus **SÛR** pour faciliter le sevrage.
est le **SEUL ALIMENT** recommandé par tous les médecins.

Exiger le nom NESTLÉ sur toutes les boites. Gros. **A. CHRISTEN, 16, Rue Parc-Royal, PARIS**

SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES ET GRANDES MAISONS D'EPICERIE

MANUFACTURE DE PLATRES - ALBATRES & CIMENTS

Des Hautes et Basses-Alpes

O. MOREAU Architecte & E. TRIDON Ingénieur-Constructeur

Direction : 17, rue du Louvre, PARIS

Exploitation à SERRES (Hautes-Alpes)

Ciment prompt.
Ciment Portland naturel.
Ciment Portland artificiel.

Chaux grasse de Serres,
Chaux hydraulique de Sigottier.
id. de Montclus.

Plâtre à engrais
Plâtre ordinaire pour construction.
Plâtres blancs pour plâtrerie fine.
Plâtres pour moulages.

Sulfate de chaux cru.

Sulfate de strontiane.
Blancs impalpables pour *Fabriques, Papeterie, etc.*

Tous nos produits livrés franco en Gare de *SERRES*

VELOCIPEDES PEUGEOT

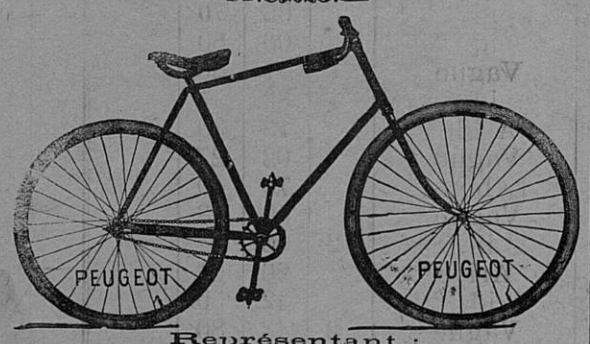

Représentant :

HENRI MARTEL

COUTELIER

A SISTERON

Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA GRDE DISTILLE

E. CUSENIER Fils Aîné & Cie

CAPITAL SOCIAL 10 000.000 Frs.

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE

FINE CHAMPE DE LA COURONNE — MARQUE V.H.O.

PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — EXTRA SEC CURAÇAO

LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE

CUSENIER

APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES

ABSINTHE BLANCHE — VERMOUTH QUINQna — TONIQUE BITTER — AMER CUSENIER — ABSINTHE HYGIÉNIQUE

QUINQUINA CUSENIER — LE SEUL VRAI

15 USINES ET Crs FRANCE, ETRANGER

PARIS. 226 Boulevd Voltaire 226. PARIS

Le Maire

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre

Le Gérant,

© VILLE DE SISTERON